



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/694  
31 octobre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-quatrième session  
Points 28, 33, 34, 35, 36, 44, 63 b),  
63 d), 63 g) 63 h), 63 m), 64 b),  
73, 82, 84, 85, 90, 111, 139, 140,  
152 et 157

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

ZONE DE PAIX ET DE COOPERATION DE L'ATLANTIQUE SUD

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

QUESTION DE NAMIBIE

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : RELATION ENTRE LE DESARMEMENT  
ET LE DEVELOPPEMENT

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT CLASSIQUE

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : APPLICATION DES RESOLUTIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LE DOMAINE DU DESARMEMENT

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : TRANSFERTS INTERNATIONAUX D'ARMES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT CLASSIQUE A  
L'ECHELON REGIONAL

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME  
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : DESARMEMENT  
ET SECURITE INTERNATIONALE

APPROCHE GLOBALE DU RENFORCEMENT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE  
INTERNATIONALES CONFORMEMENT A LA CHARTE DES NATIONS UNIES

209

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE  
CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT  
PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES  
SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE  
CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DES DROGUES

MESURES VISANT A PREVENIR LE TERRORISME INTERNATIONAL QUI MET EN DANGER OU ANEANTIT D'INNOCENTES VIES HUMAINES, OU COMPROMET LES LIBERTES FONDAMENTALES, ET ETUDE DES CAUSES SOUS-JACENTES DES FORMES DE TERRORISME ET D'ACTES DE VIOLENCE QUI ONT LEUR ORIGINE DANS LA MISERE, LES DECEPTIONS, LES GRIEFS ET LE DESEPOIR ET QUI POUSSENT CERTAINES PERSONNES A SACRIFIER DES VIES HUMAINES, Y COMPRIS LA LEUR, POUR TENTER D'APPORTER DES CHANGEMENTS RADICAUX :

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
- b) CONVOCATION, SOUS LES AUSPICES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, D'UNE CONFERENCE INTERNATIONALE CHARGEE DE DEFINIR LE TERRORISME ET DE LE DIFFERENCIER DE LA LUTTE QUE LES PEUPLES MENENT POUR LEUR LIBERATION NATIONALE

DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DES PRINCIPES ET NORMES DU DROIT INTERNATIONAL RELATIFS AU NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

RESPONSABILITE PENALE INTERNATIONALE DES PARTICULIERS ET DES ENTITES QUI SE LIVRENT AU TRAFIC ILLICITE TRANSFRONTIERE DE STUPEFIANTS ET A D'AUTRES ACTIVITES CRIMINELLES TRANSNATIONALES : CREATION D'UNE COUR DE JUSTICE PENALE INTERNATIONALE AYANT COMPETENCE POUR CONNAITRE DE CES DELITS

SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSACREE A LA QUESTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE CONTRE LA PRODUCTION, L'OFFRE, LA DEMANDE, LE TRAFIC ET LA DISTRIBUTION ILLICITES DE STUPEFIANTS, ET AUX MOYENS D'ELARGIR LE CHAMP DE CETTE COOPERATION ET D'EN ACCROITRE L'EFFICACITE

Lettre datée du 23 octobre 1989, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Mexique, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous adresser le texte de la Déclaration et du Communiqué d'Ica publiés le 12 octobre 1989 par les Présidents de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Mexique, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela à l'occasion de la troisième réunion du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique (voir les annexes I et II).

/...

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 28, 33, 34, 35, 36, 44, 63 b), d), g), h) et m), 64 b), 73, 82, 84, 85, 90, 111, 139, 140, 152 et 157 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Argentine  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Jorge VASQUEZ

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Colombie  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Enrique PENALOSA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Pérou  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Ricardo V. LUNA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Brésil  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Paulo NOGUEIRA-BATISTA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Mexique  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Jorge MONTAÑO

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Uruguay  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Felipe Héctor PAOLILLO

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Venezuela  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Andrés AGUILAR

ANNEXE I

Déclaration faite le 10 octobre 1989 à Ica (Pérou) par les Présidents de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Mexique, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela à l'occasion de la troisième Réunion du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique

Les Chefs d'Etat de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Mexique, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela, réunis à Ica (Pérou) les 11 et 12 octobre 1989, ont tenu la troisième Réunion des Présidents du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique et ont approuvé la Déclaration suivante :

DECLARATION D'ICA

I. L'AMERIQUE LATINE ET LA SITUATION POLITIQUE ET ECONOMIQUE INTERNATIONALE

1. Au cours de l'année écoulée depuis la deuxième réunion présidentielle tenue à Punta del Este (Uruguay), l'évolution positive des relations internationales s'est accentuée comme le montrent l'entente accrue entre les superpuissances, la détente qui s'en est suivie et le recours de plus en plus fréquent aux négociations multilatérales pour régler les conflits régionaux.
2. Nous aspirons à un monde toujours plus ouvert et plus interdépendant, sans carcans idéologiques. Nous n'admettons pas la tendance à diviser le monde en zones d'influence, et ne pouvons accepter que la détente actuelle entre les superpuissances débouche sur de nouveaux schémas hégémoniques qui empêcheraient l'indispensable démocratisation du système international.
3. L'Amérique latine a un rôle important à jouer dans la création d'un nouvel ordre mondial. Le maintien de la paix et de la sécurité dans la région a incontestablement des conséquences mondiales et intrarégionales. Il est indispensable de repenser d'urgence les conceptions traditionnelles de la sécurité mondiale et régionale, en prenant en considération les facteurs économiques et sociaux qui influent sur elle.
4. Notre continent connaît un profond processus de transformation caractérisé par la démocratisation, les efforts en faveur de la justice sociale et de la modernisation des structures productives et l'apparition de nouvelles formes de concertation politique intrarégionale.
5. Toutefois, le mouvement vers la démocratie et la participation croissante des peuples d'Amérique latine à la vie politique continuent de reposer sur des bases économiques fragiles. Des efforts internes sont certes nécessaires, mais la région continue d'être exposée aux effets pernicioeux de la politique économique de certains pays fortement industrialisés.

## II. DEMOCRATIE ET DEVELOPPEMENT EN AMERIQUE LATINE

6. Tout au long de leur histoire et conformément à leurs réalités nationales, nos peuples, qui aspirent tous à l'unité, au développement et à la solidarité, ont lutté pour mettre en place et consolider des systèmes de gouvernement démocratiques de plus en plus équitables et capables de répondre à leurs exigences politiques, sociales et économiques. A cet égard, la démocratie latino-américaine a été le moteur de transformations sociales et de l'incorporation de vastes secteurs de la population aux processus politiques correspondants. Voilà pourquoi nous nous proposons d'étayer le développement institutionnel de la démocratie sur le respect de la volonté souveraine du peuple afin de promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme dans tous leurs aspects.

7. Nous constatons que la consolidation de la démocratie en Amérique latine intervient dans le contexte d'une crise socio-économique persistante et profonde qui la menace. La démocratie ne peut à elle seule garantir le développement. De son côté, la croissance économique n'assure pas nécessairement la liberté et la démocratie. En Amérique latine, la démocratie doit faire face aux déséquilibres économiques internationaux et à la crise de l'endettement, qui a transformé les pays de la région en exportateurs nets de capitaux. Aujourd'hui, plus que jamais, la démocratie et le développement ont besoin de la solidarité et du soutien effectif de la communauté internationale.

## III. QUESTIONS DE SECURITE

### Trafic illicite et abus des drogues

8. Nous réaffirmons que nous sommes fermement décidés à lutter par tous les moyens disponibles contre le trafic illicite et l'abus des stupéfiants et des substances psychotropes. Nous nous engageons à élaborer des politiques et des méthodes concertées pour renforcer notre action contre ce problème, dans le respect de la souveraineté nationale de chaque pays.

9. L'élimination du problème de la drogue exige une approche intégrale, la coordination entre pays producteurs et pays consommateurs et la mise au point de propositions spécifiques. Nous estimons extrêmement important que certains pays où la demande de drogue est élevée se soient déclarés résolus à s'attaquer efficacement à ce problème.

10. Nous soulignons la nécessité d'une coopération internationale aux fins suivantes :

a) Contrôler les transferts de capitaux et de biens, afin d'éviter que les responsables du trafic illicite des drogues puissent effectuer des opérations sur les marchés financiers internationaux pour blanchir leurs gains;

b) Contrôler le mouvement commercial international des précurseurs et produits chimiques essentiels, de l'équipement et du matériel utilisés dans la production de ces substances;

/...

c) Echanger des données d'expérience sur les méthodes et les techniques de prévention, de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale des toxicomanes, ainsi que sur la formation et la spécialisation du personnel.

11. Nous nous engageons à promouvoir la ratification de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes pour qu'elle entre rapidement en vigueur.

12. Nous condamnons la violence criminelle liée au trafic illicite des drogues, aggravée dans certains cas par le fait que des groupes terroristes et subversifs participent à ce trafic, ce qui compromet la stabilité des régimes démocratiques.

13. Nous sommes pour la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen des problèmes de drogue. Nous notons également avec satisfaction la tenue prochaine, sous les auspices de l'Organisation des Etats américains (OEA), de la Réunion ministérielle sur la consommation, la production et le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Enfin, nous appuyons l'initiative du Royaume-Uni concernant la convocation, en coordination avec l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale de haut niveau chargée d'examiner, entre autres choses, la réduction de la demande illicite de drogues.

14. Nous appuyons fermement le peuple et le Gouvernement colombiens dans la lutte importante qu'ils ont engagée contre le trafic des drogues et leur offrons notre soutien le plus large. A cet effet, nous donnons pour instruction à nos ministres compétents en la matière d'examiner les mesures pouvant être immédiatement mises en oeuvre.

#### Terrorisme

15. Nous réaffirmons notre condamnation du terrorisme, qui constitue une violation délibérée et systématique des droits de l'homme, ébranle la stabilité du système démocratique et cause des pertes en vies humaines et d'importants dommages matériels. Le terrorisme fait peser une menace sur la paix et la sécurité et compromet le déroulement normal des relations entre Etats, d'où la nécessité de renforcer les mécanismes de coopération internationale en vue de le prévenir et de l'éliminer.

#### Trafic clandestin d'armements

16. Les institutions démocratiques et la sécurité régionale peuvent être sérieusement menacées par les activités de groupements qui se procurent des armes sur les marchés clandestins de par le monde et qui encouragent la violence, le terrorisme, l'action de mercenaires et la subversion. C'est pourquoi nous lançons un appel à tous les Etats afin qu'ils assument les responsabilités qui leur incombent en adoptant des mesures et en instituant des contrôles efficaces pour faire obstacle au trafic clandestin d'armement, qui prend de plus en plus d'ampleur. Nous demandons également aux organismes internationaux et régionaux d'accorder une attention particulière à ce phénomène.

### Amérique centrale

17. Nous exprimons notre satisfaction devant les résultats obtenus lors de la Réunion des Présidents centraméricains qui s'est tenue à Tela (Honduras). Ces résultats contribuent à renforcer le processus tendant à instaurer une paix solide et durable dans la région de l'Amérique centrale.

18. Nous appuyons la volonté politique de dialogue et de réconciliation qui se manifeste depuis le sommet d'Amérique centrale, ainsi que les efforts entrepris par la suite pour assurer l'application des accords qui ont été signés. Nous réaffirmons notre foi en un règlement latino-américain de la crise et engageons toutes les parties qui veulent la paix en Amérique centrale à orienter leur action vers le règlement définitif de cette crise régionale et à s'abstenir de fournir une aide ou de prendre toute initiative susceptible de faire obstacle à ce processus.

19. A cette fin, nous appuyons et encourageons la constitution de groupes d'observateurs internationaux des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains, comme l'ont demandé les cinq Présidents d'Amérique centrale, afin d'assurer l'accomplissement effectif des engagements auxquels nous avons souscrit.

20. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour appuyer le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en mars 1988, en renforçant nos schémas de coopération avec ces pays, conformément aux lignes d'action énoncées dans l'Engagement d'Acapulco.

A cet effet, nous donnons pour instruction à nos ministres des relations extérieures d'évaluer l'état actuel de cette coopération et d'établir un calendrier de mesures concrètes et concertées en faveur de ces pays.

Nous invitons également la communauté internationale à redoubler d'efforts pour favoriser la relance économique en Amérique centrale - tâche urgente et indispensable pour assurer la paix et la prospérité.

### Situation dans l'Atlantique Sud

21. Nous exprimons notre satisfaction devant la reprise imminente des négociations entre l'Argentine et le Royaume-Uni, prévue à Madrid (Espagne) les 17 et 18 octobre prochains, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs de la Déclaration faisant de l'Atlantique Sud une zone de paix et de coopération. Nous réaffirmons également notre soutien des droits légitimes de souveraineté de la République argentine.

### Assistance économique régionale

22. Nous proclamons notre intention de renforcer la sécurité économique régionale en établissant des mécanismes efficaces propres à faciliter l'appui réciproque et la solidarité entre les pays de la région dans des situations d'urgence nées de circonstances graves et imprévisibles.

/...

### Lutte contre la pauvreté

23. La pauvreté constitue une grande injustice sociale et une menace potentielle pour la stabilité de nos pays. L'éliminer est une nécessité globale, objective et urgente. C'est pourquoi nous nous engageons fermement à poursuivre notre lutte pour la vaincre et nous appuierons les décisions qui seront adoptées à cette fin, tant à l'Organisation des Nations Unies que dans d'autres instances internationales et régionales.

Une augmentation importante des transferts de ressources pour le développement et la coopération internationale contribuera également à éliminer la pauvreté.

## IV. DETTE EXTERIEURE ET COMMERCE INTERNATIONAL

### Dettes extérieures

24. L'endettement extérieur de l'Amérique latine demeure l'un des problèmes les plus critiques que connaisse notre région. Ses effets, s'agissant de la détérioration grave de la situation sociale, politique et économique, se font sentir avec une récurrence alarmante, qui appelle une solution rapide et appropriée, dont dépendront dans une grande mesure la stabilité et la consolidation des démocraties de la région.

25. L'objectif primordial, qui est de parvenir à une croissance économique saine et durable en adoptant des politiques appropriées dans les domaines financier, monétaire, des échanges extérieurs et de la lutte contre l'inflation, ne pourra être atteint si le problème de la dette n'est pas définitivement réglé. En particulier, les transferts nets de ressources au titre de la dette extérieure publique devront être adaptés à la situation financière de chacun, afin d'éviter que ne s'ajoute une nouvelle cause d'inflation dans les pays du continent.

26. La réduction de la dette ou du service de la dette, ou des deux, doit, si l'on tient compte de la réalité du marché, jouer un rôle fondamental dans le règlement du problème. Les nouvelles initiatives tendant à réduire la dette et le service de celle-ci doivent pouvoir s'appliquer sans discrimination à tous les débiteurs qui en ont besoin. Il convient en même temps de veiller à ce qu'un financement soit constamment disponible pour assurer le développement économique et social.

27. Dans le cas particulier des pays à revenu intermédiaire fortement endettés, notamment ceux qui, sans avoir procédé à des ajustements structurels, se sont efforcés d'assurer le service de leur dette en cherchant à normaliser progressivement leurs relations avec le système financier international, il est impératif que la communauté internationale allège dès que possible la charge de leur dette de manière équitable, en adoptant des mesures adaptées à la situation de chacun.

28. Les organismes financiers internationaux et les organismes officiels doivent constituer une source de transferts nets positifs vers la région. Outre qu'il importe d'appuyer les efforts de développement, il faut atténuer le problème des arriérés, qui doit être réglé dans une optique constructive par toutes les parties

/...

concernées. Le cas des pays fortement endettés envers ces sources de financement appelle une attention particulière. A cet égard, nous recommandons que soient recherchés d'urgence des mécanismes tendant à rétablir opportunément de nouveaux courants de crédits.

29. L'intervention des organismes financiers internationaux dans les opérations de réduction de la dette et du service de celle-ci a pour objet d'en faciliter la réalisation ou d'en accroître l'impact. Aussi n'est-il pas justifié que ces organismes adopte des critères rigides tant d'accès que d'utilisation de leurs ressources, car cela complique lesdites opérations au lieu de les faciliter.

30. Nous donnons pour instruction à nos ministres des finances de continuer à se réunir périodiquement pour coordonner leur action en vue d'assurer la pleine application des lignes d'action susmentionnées. Ils devront pour ce faire adopter les mesures indiquées à l'annexe I de la présente déclaration\*.

#### Dette contractée par les pays d'Amérique latine entre eux

31. Nous sommes convaincus que toute solution appropriée au problème de la dette intrarégionale devra concrétiser le lien dette-finances-commerce et faire progresser nos activités de coopération et d'intégration économique.

32. Sur la base des lignes d'action et des mécanismes pour le règlement de la dette publique intrarégionale qui ont été approuvés à la Réunion des ministres des finances tenue en décembre 1988 (voir l'annexe II de la présente déclaration\*) et mis au point à la réunion technique d'août 1989, nous avons décidé d'encourager un nouveau processus volontaire de négociation entre débiteurs et créanciers (le Club de Rio), qui permettrait de faire jouer des mécanismes novateurs mettant les débiteurs en état de s'acquitter de leurs obligations et de rétablir les apports financiers nécessaires au processus de coopération et d'intégration régionales. C'est ainsi que Rio de Janeiro (Brésil) sera le siège du secrétariat chargé de collecter et diffuser les informations relatives à l'application des lignes d'action susmentionnées et aux accords conclus par nos pays.

33. Il faudra de même accorder toute l'attention voulue à la dette intrarégionale du secteur privé.

34. Considérant que la question de la dette intrarégionale sera examinée à la conférence régionale sur la dette extérieure convoquée par le Système économique latino-américain pour mars 1990, nous donnons pour instruction à nos ministres des finances de présenter à cette conférence, en se fondant sur les lignes d'action établies, des propositions qui contribuent à l'échange de vues entre tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et favorisent l'adoption de mesures concrètes.

---

\* Les annexes de la Déclaration peuvent être consultées dans les dossiers du Secrétariat.

35. Nous soulignons qu'il importe que la Banque interaméricaine de développement et le Centre d'études monétaires latino-américaines élaborent et mettent en oeuvre le système d'information sur la dette intrarégionale découlant du mandat énoncé dans la Déclaration d'Uruguay.

36. Nous soulignons qu'il est impératif que la Banque interaméricaine de développement canalise les ressources pour appuyer les efforts tendant à réduire la dette intrarégionale.

#### Commerce international

37. Le lien entre dette et commerce doit être reconnu dans les négociations visant à réduire la dette et le service de celle-ci, de même que dans les négociations sur l'expansion du commerce international. Si nos exportations n'augmentent pas, le problème de la dette extérieure qui écrase nos pays ne pourra être réglé.

38. La participation de nos pays au commerce international continue d'être affectée, d'une part, par les mesures protectionnistes et les politiques de subventions à la production et aux exportations, surtout en ce qui concerne les denrées agricoles, et d'autre part par les déséquilibres macro-économiques que connaissent certains des pays les plus industrialisés.

39. Certains pays très développés continuent d'appliquer des mesures unilatérales restrictives fondées sur leur législation nationale, alors que nombre d'entre elles enfreignent les accords multilatéraux en vigueur et que d'autres empêchent l'accès légitime aux techniques de pointe. Nous exhortons ces pays à éliminer toutes ces mesures afin de progresser vers l'instauration d'un système commercial international juste, transparent et prévisible.

40. Les Négociations d'Uruguay sont une occasion exceptionnelle d'écarter les obstacles à l'expansion de nos exportations et de nos importations. Nous réaffirmons la validité et la pleine applicabilité du principe du traitement préférentiel des pays en développement, auquel il faut donner effet par des mesures concrètes dans chacun des domaines sur lesquels portent les Négociations d'Uruguay.

#### V. INTEGRATION REGIONALE

41. L'intégration latino-américaine est un but politique et objectif fondamental de la stratégie économique des pays de la région. Pour progresser dans ce sens, nous souhaitons actualiser les mécanismes et envisager diverses options non seulement sur le plan commercial, mais aussi dans d'autres domaines, comme celui des télécommunications et des transports, de la coopération scientifique et technique et de la culture.

#### Intégration économique

42. La nouvelle orientation de l'économie latino-américaine devrait nous permettre d'être plus compétitifs avec le reste du monde. L'effort d'intégration vise en outre à mieux intégrer l'Amérique latine dans l'économie internationale.

43. Pour parvenir à ces objectifs d'intégration économique, il faut créer les conditions objectives propices au commerce, à la complémentarité, aux investissements collectifs et aux échanges entre nos pays. L'harmonisation progressive des politiques économiques, en veillant à ce que nos pays partagent équitablement tant les coûts que les avantages de cette intégration, devrait permettre d'instaurer de telles conditions. Les pays dont le solde est régulièrement positif doivent faire un effort résolu pour redresser dynamiquement les déséquilibres commerciaux. Parallèlement, il faudra mettre en oeuvre des programmes coordonnés pour accroître l'offre à l'exportation de l'ensemble de nos pays.

44. C'est avec plaisir que nous constatons les progrès enregistrés vers l'intégration grâce à de nouveaux accords sous-régionaux.

45. L'ALADI offre le cadre institutionnel de l'intégration régionale. Il convient de revoir de façon critique les approches et les critères que nous y utilisons, afin de simplifier les mécanismes de négociation pour qu'ils répondent plus souplesment et efficacement aux besoins concrets.

46. Le financement est indispensable à l'intégration. Il faut trouver des formules novatrices, touchant notamment les modalités de règlement de la dette intrarégionale, qui permettent de mobiliser davantage de ressources. Nous donnons pour instruction à nos ministres des finances de concevoir pour le premier semestre de 1990 un programme en la matière.

#### Communications et transports

47. La modernisation des télécommunications et des transports constitue un objectif stratégique pour faire progresser l'intégration et accroître notre compétitivité. Nous devons mieux utiliser notre infrastructure en évitant les doubles emplois, tirer parti de notre pouvoir d'achat conjugué afin d'obtenir des conditions d'achat plus avantageuses, harmoniser les réglementations de nos pays et favoriser la concertation dans les négociations sur les services dans les instances internationales.

48. Nous donnons pour instruction à nos ministres des communications et des transports de faire progresser les travaux amorcés lors de la réunion de Mexico qui a eu lieu les 4 et 5 septembre derniers.

#### Intégration culturelle

49. Nous réitérons l'engagement que nous avons pris de conjuguer nos efforts pour préserver, enrichir et faire connaître nos cultures afin de renforcer la conscience de notre identité collective et de notre diversité culturelle.

50. Outre l'exécution de projets visant à parvenir à la libre circulation des biens et des services culturels, des dispositions seront prises pour développer les voyages culturels et les programmes de bourses au titre de la formation artistique et professionnelle, ainsi que de faciliter les rencontres d'artistes et de créateurs, et les mécanismes voulus seront mis en place pour promouvoir la culture

latino-américaine dans les domaines de la musique, du cinéma et de la télévision, des arts visuels, des lettres et sciences humaines et du théâtre. Nous sommes convenus de prendre immédiatement des mesures visant à faciliter la production, l'acheminement, la distribution et la consommation de livres et de films en tant qu'action prioritaire constituant la base d'un marché commun.

51. Nous donnons pour instruction à nos ministres responsables de la culture de mener à bien les actions spécifiques prévues au cours de la réunion qu'ils ont tenue à Caracas le 17 septembre dernier.

#### Science et technologie

52. Nous réaffirmons que la coopération scientifique et technique doit jouer un rôle central dans le processus d'intégration. Pour ce faire, il faut définir un petit nombre de priorités sur lesquelles la coopération internationale devait être axée. Nous avons décidé à cette fin de convoquer une réunion des ministres ou des autorités compétentes dans ces domaines.

#### VI. ENVIRONNEMENT

53. Nous réaffirmons notre préoccupation devant la détérioration de l'environnement à l'échelle mondiale. Dans le même esprit, nous nous déclarons fermement résolu à continuer d'adopter des mesures en notre pouvoir pour le régénérer et de le préserver à long terme. Cette détérioration alarmante est essentiellement due aux modèles d'industrialisation et aux modes de consommation des pays développés. Compte tenu de la responsabilité qui leur incombe en la matière et aussi des ressources plus importantes dont ils disposent, ce sont ces pays qui doivent contribuer le plus à inverser les processus qui portent atteinte à l'équilibre écologique de notre planète, par exemple la destruction de la couche d'ozone et les changements climatiques qui résultent surtout de la combustion inadéquate de combustibles fossiles et de la gestion écologiquement irrationnelle des déchets dangereux ainsi que de leur transfert vers les pays en développement.

54. Dans notre région, la dégradation de l'environnement est étroitement liée à la pauvreté et au sous-développement. Le développement et la relance économique de nos pays et le libre accès aux connaissances scientifiques et techniques pourraient créer le cadre voulu pour lancer des politiques d'aide sociale, d'utilisation rationnelle des ressources et de protection de l'environnement.

55. Nous sommes disposés à continuer de resserrer la collaboration régionale en matière d'environnement ainsi qu'à recevoir le concours des pays extérieurs à la région et des organismes internationaux qui sont en mesure de contribuer à la mise en oeuvre de projets et de programmes de protection et de préservation de l'environnement, conformément aux priorités de nos gouvernements et dans le respect de notre droit souverain de gérer de façon rationnelle nos ressources naturelles.

56. En réitérant notre engagement de renoncer à l'acquisition et à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, nous réaffirmons que l'existence même et le perfectionnement de ces armes constituent la menace la plus grave pour l'environnement et la survie même de l'humanité.

## VII. CONCERTATION POLITIQUE ET ECONOMIQUE

57. Nous nous engageons à déployer des efforts en vue de renforcer l'Organisation des Etats américains, qui est l'instance politique appropriée pour faire progresser le dialogue et l'entente sur le continent américain et nous encourageons tous les pays membres à utiliser pleinement ses mécanismes.

58. Nous souhaitons que l'Organisation des Etats américains en vienne à représenter tout le continent et acquière par la suite une importance politique accrue. Nous lançons un appel cordial aux Gouvernements du Belize, du Canada, de Cuba et du Guyana pour qu'en temps opportun, ils prennent pleinement part à ses travaux.

59. Nous nous engageons à oeuvrer de concert au succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la relance de la croissance, ainsi qu'à redoubler d'efforts en vue de renforcer le Système économique latino-américain en tant qu'instance de concertation économique et de coopération régionale.

60. Nous constatons avec satisfaction que le dialogue instauré avec d'autres Etats et groupes d'Etats s'est renforcé. Nous réaffirmons que nous sommes disposés à poursuivre le dialogue avec la Communauté européenne, le Conseil des pays nordiques, le Canada et le Japon et à organiser des rencontres périodiques analogues avec d'autres régions et d'autres Etats du monde.

## VIII. LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

61. Nous sommes convenus de nous réunir au Venezuela au cours du second semestre de 1990.

62. Les Présidents de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Mexique, de l'Uruguay et du Venezuela expriment leur sincère reconnaissance au Gouvernement et au peuple péruviens pour le chaleureux accueil qu'ils leur ont réservé durant la troisième réunion au sommet du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique.

Le Président de la République  
argentine,

Carlos Saul MENEN

Le Président de la République  
de Colombie,

Virgilio BARCO

Le Président de la République  
fédérative du Brésil,

José BARNEY

Le Président des Etats-Unis du  
Mexique,

Carlos BALINAS DE CORTARI

A/44/694  
Français  
Page 14

Le Président de la République  
du Pérou,

Alan GARCIA

Le Président de la République  
du Venezuela,

Carlos Andrés PEREZ

Le Président de la République  
orientale de l'Uruguay,

Julio Maria SANGUINETTI

ANNEXE II

Communiqué publié le 12 octobre à Ica (Pérou) par les Présidents de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Mexique, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela à l'occasion de la troisième réunion du Dispositif permanent de consultation et de coordination politique

Les chefs d'Etat de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Mexique, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela, réunis à Ica (Pérou) les 11 et 12 octobre 1989, ont tenu le troisième Sommet présidentiel du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique et ont approuvé le communiqué suivant :

COMMUNIQUE

I. LA SITUATION POLITIQUE ET ECONOMIQUE INTERNATIONALE

1. Il y a deux ans, nous étions réunis à Acapulco pour donner réalité au Groupe des Huit. La situation mondiale était alors très différente de ce qu'elle est aujourd'hui : affrontements, conflits mondiaux et une Amérique centrale au bord d'interventions violentes.
2. Il est encourageant que nous voyions aujourd'hui se dessiner un climat de détente et la perspective d'une longue période de paix pour l'humanité.
3. Les Etats-Unis et l'Union soviétique s'entendent. Les forces étrangères quittent l'Afghanistan. Des négociations effectives de paix sont engagées en Namibie, en Angola et dans toute l'Afrique australe; malheureusement, l'abominable régime de l'apartheid résiste à tous les assauts. L'Amérique centrale s'achemine vers une réduction des tensions et la recherche de solutions.
4. Les dispositifs que nous avons mis en place, comme le Groupe de Contadora, le Consensus de Carthagène et le Groupe de Rio, ont suivi de près les problèmes et les ont devancés, créant les conditions propices à des négociations.
5. Un nouveau climat s'est instauré dans le monde. Nous souhaitons qu'il s'étende à l'Amérique latine.
6. Dans plusieurs pays, le problème de la dette ne s'achemine que lentement vers une solution, menaçant de plus en plus le progrès et le bien-être de la population. Les solutions proposées pour ces pays se sont avérées insuffisantes.  
  
L'Amérique latine a perdu du terrain et le produit national par habitant de nos pays est actuellement inférieur à celui de 1980.
7. Le Groupe a mis en oeuvre une diplomatie présidentielle, renforcé et soutenu la démocratie, évité les conflits et encouragé les politiques d'intégration. Il constitue aujourd'hui un dispositif solide, capable de prendre des décisions.

/...

## II. DEMOCRATIE ET DEVELOPPEMENT EN AMERIQUE LATINE

8. Tout au long de leur histoire et conformément à leurs réalités nationales, nos peuples, qui aspirent tous à l'unité, au développement et à la solidarité, ont lutté pour mettre en place et consolider des régimes démocratiques de plus en plus équitables et capables de répondre à leurs exigences politiques, sociales et économiques. A cet égard, la démocratie latino-américaine a été le moteur de transformations sociales et de l'intégration de larges secteurs de la population aux processus politiques correspondants. Voilà pourquoi nous nous proposons d'étayer le développement institutionnel de la démocratie sur le respect de la volonté souveraine du peuple afin de promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme sous tous leurs aspects.

9. Le problème du Panama, caractérisé par l'absence de démocratie et les violations des droits de l'homme, continue malheureusement de se poser. Dans ces conditions, il a été résolu de ratifier la décision d'exclure le régime actuellement en place au Panama des délibérations du Groupe.

Cette décision ne sera rapportée que le jour où les garanties démocratiques, aujourd'hui totalement ignorées, seront de nouveau respectées. Cette exclusion illimitée de nos délibérations se justifie par l'aggravation des plaintes relatives des violations des droits de l'homme et des droits politiques dans ce pays, ce qui conduira à proposer que l'Organisation des Etats américains charge la Commission interaméricaine des droits de l'homme d'enquêter à leur sujet.

10. Les chefs d'Etat sont également convenus de déclarer que le respect du droit international et du principe de la non-ingérence suppose la stricte application des Traités Torrijos-Carter relatifs au Canal de Panama.

## III. QUESTIONS DE SECURITE

### Production et trafic illicites et abus des drogues

11. Nous réaffirmons notre ferme décision de lutter par tous les moyens disponibles contre la production et le trafic illicites et contre l'abus des stupéfiants et des substances psychotropes. Nous nous engageons à élaborer des politiques et des méthodes concertées pour renforcer notre action face à ce problème, dans le respect de la souveraineté nationale.

### Terrorisme

12. Nous réitérons notre condamnation du terrorisme, qui constitue une violation systématique et délibérée des droits de l'homme, ébranle la stabilité du système démocratique et cause des pertes en vies humaines, ainsi que d'importants dommages matériels.

Amérique centrale

13. Nous exprimons notre satisfaction devant les résultats obtenus lors de la réunion des Présidents centraméricains qui s'est tenue à Tela (Honduras); ces résultats contribuent à renforcer le processus tendant à instaurer une paix solide et durable dans la région de l'Amérique centrale. Nous apprécions et appuyons particulièrement la volonté politique de dialogue et de réconciliation qui se manifeste depuis le sommet d'Amérique centrale, ainsi que les efforts entrepris par la suite pour assurer l'application des accords qui ont été signés. L'objectif actuel est de soutenir la relance économique de la région.

14. Nous accueillons avec satisfaction la reprise imminente des négociations entre l'Argentine et le Royaume-Uni, qui contribuera à la réalisation des objectifs de la Déclaration faisant de l'Atlantique Sud une zone de paix et de coopération. Nous réaffirmons également notre soutien des droits légitimes de souveraineté de la République argentine.

IV. DETTE EXTERIEURE ET COMMERCE INTERNATIONAL

Dettes extérieures

15. L'endettement extérieur de l'Amérique latine demeure l'un des problèmes les plus critiques que connaisse notre région. Ses effets, s'agissant de la détérioration grave de la situation sociale, politique et économique, se font sentir avec une récurrence alarmante qui appelle une solution urgente immédiate.

16. A cette fin, il faut en particulier que les gouvernements des pays développés poursuivent les efforts que certains d'entre eux ont déployés et encouragent les modifications d'ordre budgétaire et statutaire qui engageraient l'indispensable participation des banques aux programmes de réduction de la dette et du service de celle-ci, sans entraver indûment les apports de ressources nouvelles.

17. De même, il devient absolument nécessaire de fournir aux pays endettés un volume suffisant de ressources, provenant des organismes multilatéraux et de sources bilatérales, qui serviraient à constituer les fonds de rachat et de garanties permettant d'exécuter les programmes et de respecter les accords de restructuration avec des pourcentages appréciables de réduction. A cet égard, il est particulièrement important de procéder à une reconstitution substantielle des quotes-parts du Fonds monétaire international pour en renforcer la capacité financière.

18. Les négociations récentes constituent un premier progrès, mais on ne pourra trouver de solution durable du problème de la dette que dans une optique politique fondée sur le principe de la responsabilité conjointe, qui permettrait de réduire sensiblement la dette et le service de celle-ci, en fonction de sa valeur sur le marché secondaire, de la capacité de paiement de chaque pays et de ses besoins en matière de développement.

/...

Dettes contractées par les pays d'Amérique latine entre eux

19. Sur la base des lignes d'action et des mécanismes pour le règlement de la dette intrarégionale, qui ont été approuvés lors de la réunion des ministres des finances tenue en décembre 1988, nous avons décidé d'encourager un nouveau processus volontaire de négociation entre débiteurs et créanciers (Club de Rio), qui permettrait de faire jouer des mécanismes novateurs mettant les débiteurs en état de remplir leurs obligations.

Commerce international

20. Le lien entre dette et commerce doit être reconnu dans les négociations visant à réduire la dette et le service de celle-ci; de même que dans les négociations sur l'expansion du commerce international. Si nos exportations n'augmentent pas, le problème de la dette extérieure qui écrase nos pays ne pourra être réglé. Les mesures protectionnistes, les politiques de subvention et les mesures restrictives unilatérales adoptées par certains pays développés continuent à compromettre la participation de nos pays aux échanges internationaux. Nous exhortons ces pays à éliminer toutes ces mesures.

V. INTEGRATION REGIONALE

21. L'intégration latino-américaine constitue un but politique et un objectif fondamental de la stratégie économique des pays de la région.

Nous donnons pour instruction à nos ministres des relations extérieures, de l'économie et des finances, ainsi que du Plan, de se réunir en Argentine les 4 et 5 décembre prochains et d'élaborer un projet de programme d'intégration entre nos pays qui permette de progresser sensiblement avant 1992 dans les domaines suivants :

- a) Remplacement des quotas d'importation par des droits de douane;
- b) Réduction généralisée des droits de douane selon un calendrier approprié;
- c) Elimination des obstacles matériels à l'intégration, notamment dans le secteur des transports et communications;
- d) Harmonisation des initiatives en cours;
- e) Harmonisation progressive des politiques macro-économiques;
- f) Définition de projets concrets de complémentarité économique;
- g) Programmes conjoints de coopération dans les domaines scientifique et technique.

Communications et transports

22. La modernisation des télécommunications et des transports constitue un objectif d'importance stratégique pour faire progresser l'intégration et accroître notre compétitivité.

Nous décidons que d'ici 60 jours au plus, les ministres ou secrétaires d'Etat des communications et des transports se réuniront à Rio de Janeiro pour concrétiser les accords concernant les communications et les transports en se fondant sur les travaux de la réunion préparatoire de Mexico, surtout ceux relatifs aux technologies nouvelles et aux systèmes de satellite, ainsi que pour examiner les propositions faites en matière de télécommunications et de systèmes de transports susceptibles de contribuer à faire progresser l'intégration des pays appartenant au Dispositif.

#### Intégration culturelle

23. Nous réitérons l'engagement que nous avons pris de conjuguer nos efforts pour préserver, enrichir et faire connaître nos cultures, afin de renforcer la conscience de notre identité collective et de notre diversité culturelle.

Nous créerons des maisons de la culture latino-américaine et, dans un délai d'un an au maximum, les droits de douane sur les livres seront supprimés, afin d'en permettre la libre circulation entre nos pays. Nous nous efforcerons par ailleurs de réduire les tarifs des transports afin de faciliter cette libre circulation.

Nous donnons pour instruction à nos ministres de la culture, ou ceux qui en exercent les fonctions, d'exécuter le programme culturel d'intégration qu'ils ont élaboré à Caracas en septembre 1989.

#### VI. L'ENVIRONNEMENT

24. Nous réaffirmons notre préoccupation devant la détérioration de l'environnement à l'échelle mondiale. Dans le même esprit, nous nous déclarons fermement résolus à continuer d'adopter les mesures en notre pouvoir pour le régénérer et le préserver à long terme.

25. Cette détérioration alarmante est essentiellement due aux modèles d'industrialisation et aux modes de consommation des pays industrialisés; compte tenu de leur responsabilité, ce sont ces pays qui doivent contribuer le plus à inverser les processus qui portent atteinte à l'équilibre écologique de notre planète.

26. Dans notre région, la dégradation de l'environnement est étroitement liée à la pauvreté et au sous-développement.

#### VII. ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS

27. Afin que l'Organisation des Etats américains soit totalement représentative et revête par suite une importance politique accrue, nous invitons cordialement les gouvernements du Belize, du Canada, de Cuba et du Guyana à prendre part à ses travaux. Nous condamnons toute forme de colonialisme en Amérique latine.

VIII. LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

28. Nous sommes convenus de nous réunir au Venezuela pendant le second semestre de 1990.

29. Nous faisons nôtre la déclaration que les ministres des relations extérieures de nos pays respectifs ont établie à Trujillo et qui a servi de base au présent communiqué.

30. Les Présidents de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Mexique, de l'Uruguay et du Venezuela expriment leurs sincères remerciements au Gouvernement et au peuple péruviens pour l'accueil chaleureux qu'ils leur ont réservé durant la troisième réunion au sommet du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique.

Le Président de la République  
argentine,

(Signé) Carlos Saul MENEM

Le Président de la République  
de Colombie,

(Signé) Virgilio BARCO

Le Président de la République  
du Pérou,

(Signé) Alan GARCIA

Le Président de la République  
du Venezuela,

(Signé) Carlos Andres PEREZ

Le Président de la République  
fédérative du Brésil,

(Signé) José SARNEY

Le Président des Etats-Unis  
du Mexique,

Carlos SALINAS DE GORTARI

Le Président de la République  
orientale de l'Uruguay,

(Signé) Julio Maria SANGUINETTI